



APLLO
Projet associatif
(août 2016)

Préambule : le présent projet associatif se veut un document de référence, devant servir de guide à l'action des membres du conseil d'administration (CA) de l'APLLO.

Il constitue la jonction entre l'annualité du rapport moral et la pérennité des statuts.

Par son contenu, il définit les priorités que se fixent les administrateurs dans leurs actions futures.

Document évolutif, en fonction des objectifs atteints ou priorités modifiées, il peut être amendé en fonction des besoins.

En vue de développer notre association pour mieux répondre à ses missions formulées dans les statuts votés en assemblée générale (AG) le 23 avril 2016, et dans un contexte géographique (physique et humain), économique et administratif évolutif,

il convient de positionner l'APLLO dans la commune de Lacanau, comme un interlocuteur reconnu, des institutionnels comme des particuliers, sur tout domaine, structurant ou non, relatif à Lacanau Océan ; en mesure de jouer ce rôle dans une sphère géographique plus large (notamment, en communauté de communes - CDC - actuelle ou future).

A cet effet, il y a lieu de :

- développer et normaliser les relations entre le CA et les adhérents, notamment en faisant de ces actions une mission à part entière répondant à leurs attentes, du quotidien ou non ;
- densifier les apports de l'APLLO sur les sujets de fond en étoffant les savoirs, notamment en bénéficiant de la ressource que constitue la diversité des adhérents ;
- finaliser une stratégie de communication volontariste reposant sur un message clair et le déploiement d'un panel de médias complémentaires et indépendants (revue, site internet, *Facebook*, courriels, flyers...) ;
- entretenir et développer les relations avec les autres associations.

1/ Développer et normaliser les relations entre le CA et les adhérents, notamment en faisant de ces actions une mission à part entière répondant à leurs attentes, du quotidien ou non

Mission à part entière :

Un administrateur est en charge de ce lien, en collaboration avec les autres administrateurs. Il est désigné en CA.

Sujets généraux ou particuliers :

Ils peuvent, selon les cas :

- générer une réponse directe à un questionnement ;
- prendre la forme de relais... par exemple avec les conseils de quartiers ;
- résulter de l'initiative du CA : information de travaux dans une rue pour les adhérents riverains ; compte rendu photo suite à une tempête pour prévenir les craintes ou interrogations...

Normalisation de ces relations :

- par mail : via le secrétariat, dans un premier temps ; via une adresse dédiée dans un second temps et si besoin ;
- messages sur le site internet (via la *webteam* du CA) ou sur *Facebook* (via le président ou l'administrateur en charge de la communication).

2/ Densifier les apports de l'APLLO sur les sujets de fond en étoffant les savoirs, notamment en bénéficiant de la ressource que constitue la diversité de nos adhérents

Organisation :

Certains sujets sont déjà identifiés :

- urbanisme, PLU, PADD, valorisation du patrimoine architectural, paysager, environnemental... ;
- plan de circulation, plan vélo, parkings... ;
- environnement, trait de côte...

Ils sont à la charge d'un binôme du CA afin de garantir la continuité du suivi.

Mode d'action :

Chaque binôme :

- gère son dossier et peut faire appel aux adhérents, dont les autres administrateurs, afin d'optimiser la ressource en information ;
- rend compte régulièrement au CA de l'avancée des dossiers ;
- peut s'exprimer au nom de l'association sur ses domaines d'étude sous réserve de conformité avec les statuts et le présent projet associatif. En cas de doute, il saisit le CA lors d'une réunion ou le président si urgence.

3/ Finaliser une stratégie de communication volontariste reposant sur un message clair et le déploiement d'un panel de médias complémentaires et indépendants

Un message clair :

- d'ordre général : celui des statuts et du présent projet associatif ;
- d'ordre particulier : en se fondant sur les publications diffusées dans la revue ou sur le site *web*, les interventions sur *Facebook*, les courriers ou courriels envoyés au nom de l'association, les décisions ou communications en AG....

Des médias complémentaires et indépendants :

- **APLLO MAG'** : de 2 à 3 par an composé d'un dossier central et de plusieurs rubriques récurrentes.
- **Site web** : géré par une *webteam* composée de membres du CA dont l'un d'eux est le *webmaster*. Si la ressource humaine le permet, des responsables de rubriques peuvent être explicitement désignés. La "police" du site est assurée par tous les membres du CA qui informent la *webteam*, dès constatation, de tout contenu qui serait préjudiciable à l'association, en vue de son retrait immédiat ou de sa modification. La prise charge de la maintenance peut être externalisée.
- **Courriels** : Les mails *tous adhérents* sont envoyés à tout adhérent qui souhaite les recevoir, par les membres du bureau, principalement le secrétaire ou l'administrateur en charge de la communication.

- **Facebook** : géré par le président en raison de la nécessaire réactivité inhérente à ce média ou, à défaut, par l'administrateur en charge de la communication. Le secrétaire dispose également des login et mot de passe nécessaires afin de répondre à toute difficulté technique.

La "police" de la page (et du compte) est assurée par tous les membres du CA qui informent le président, dès constatation, de tout contenu qui serait préjudiciable à l'association, en vue de son retrait immédiat ou de sa modification.

- **Autres** : flyers diffusés en boîtes à lettres, courriers signés du président ou du CA, en fonction des besoins.

NOTA : le président peut être amené à intervenir dans des médias externes à l'APLLO (presse, radio). Il en informe préalablement le CA.

4/ Entretien et développer les relations avec les autres associations

Cette mission, principalement à la charge du président, se conduit sur deux axes d'effort distincts :

- mieux faire connaître l'APLLO dans le milieu associatif ;
- développer des actions et/ou synergies communes.

Elle se développe autour de 3 cercles concentriques :

- Lacanau Océan ;
- la commune de Lacanau ;
- la CDC pour les associations comparables à la notre, notamment par leur objet, leur esprit, leur fonctionnement ou pour leur mobilisation sur des sujets communs.